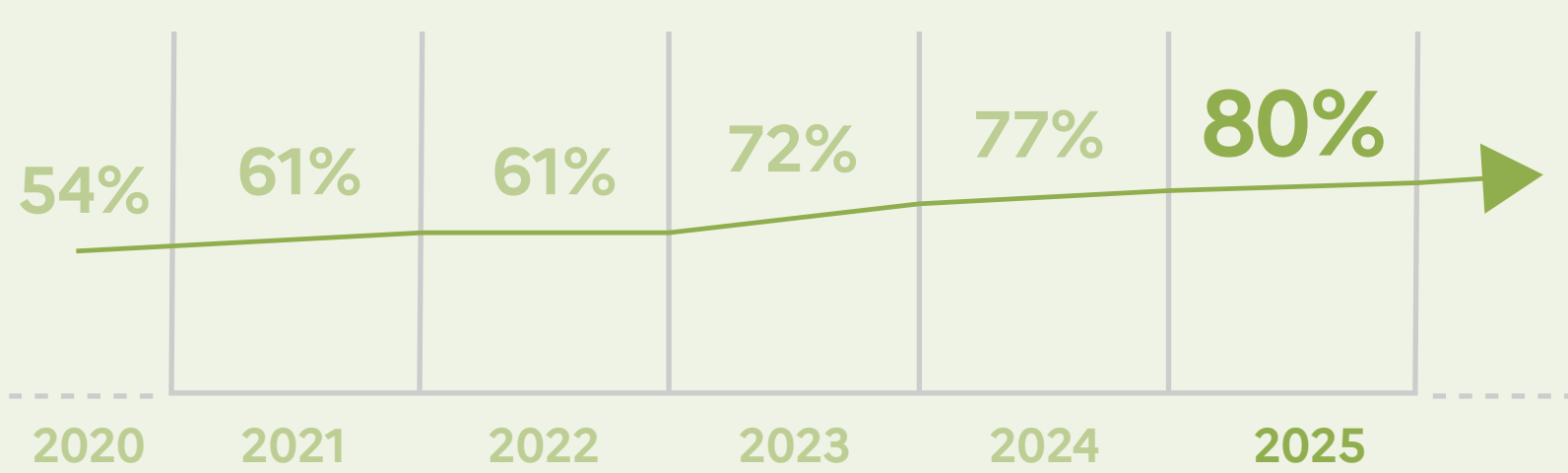


Les résultats de l'Index de l'égalité professionnelle 2025

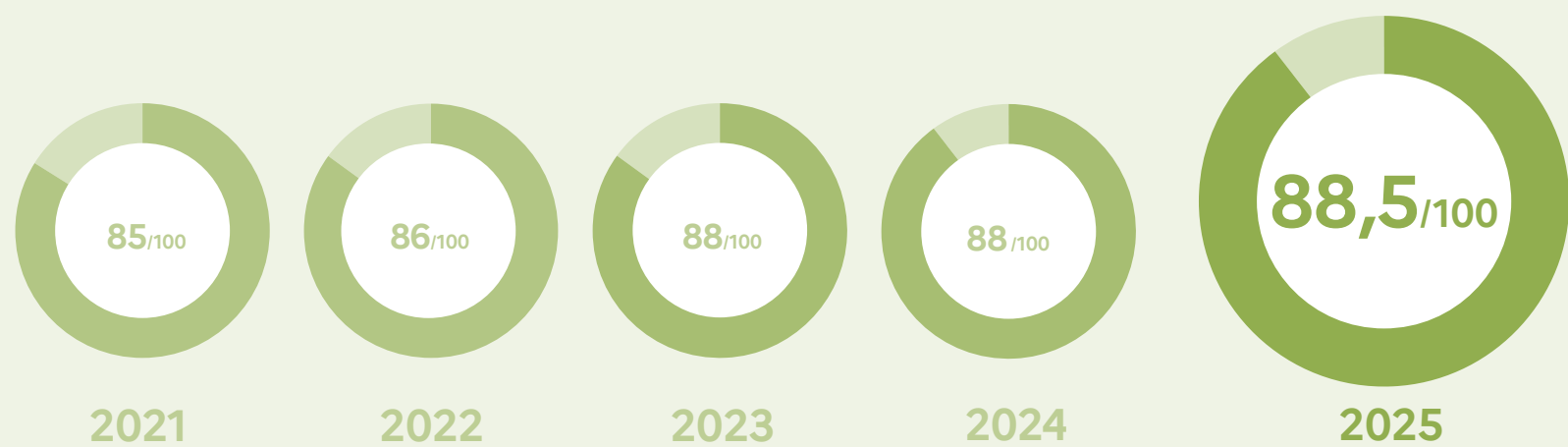
Depuis 2019, toutes les entreprises de plus de 250 salariés et, depuis 2020, toutes celles de plus de 50 salariés doivent calculer et publier leur Index de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, chaque année au 1^{er} mars.

Taux de répondants :

Hausse constante de la participation des entreprises



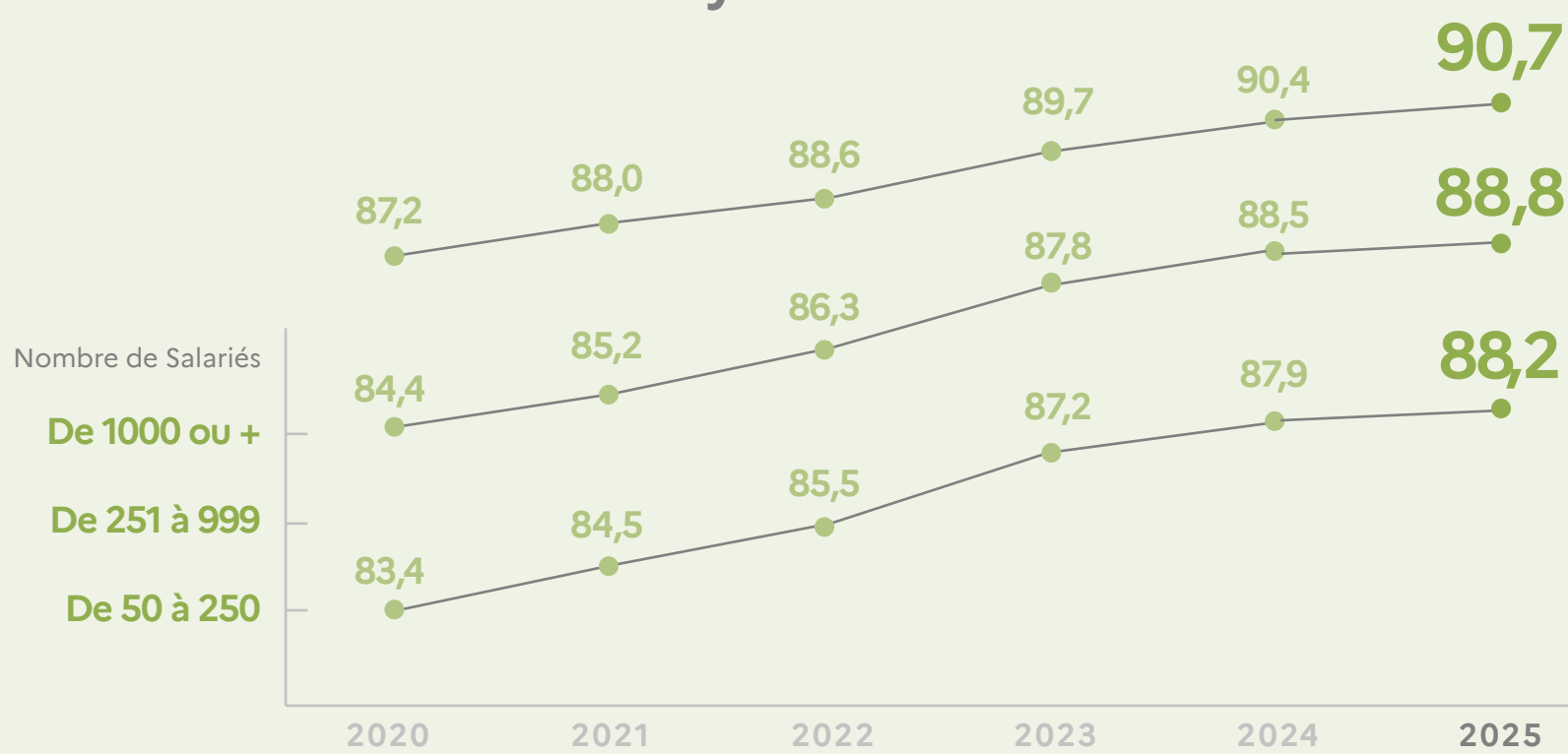
Note moyenne



94 %

Pourcentage des entreprises (dont la note est calculable) qui ont une note égale ou supérieure à 75/100

Evolution des notes moyennes à l'INDEX



Seules des entreprises ont la note maximale (100)

2%



98%

doivent encore produire des efforts pour faire progresser l'égalité entre les femmes et les hommes

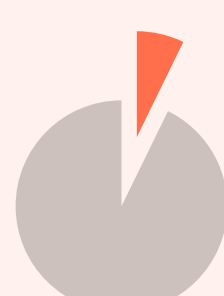


69 entreprises ont une note inférieure à 75 depuis 4 ans, dont 61 entreprises de 50 à 250 salariés

Focus sur 2 indicateurs

Retour de congé maternité

13/15



1 717 entreprises, soit 6 % du total, ont obtenu 0 sur cet indicateur et sont donc en infraction vis-à-vis de la loi de 2006



57 entreprises ont 0 et n'ont enregistré aucun progrès depuis 2021 contre 93 entreprises sur la période précédente

Parité dans les 10 meilleures rémunérations

5/10



29 % des entreprises respectent une parité ou une quasi-parité (donc une note de 10/10)



31 % des entreprises ont moins de deux femmes dans les 10 meilleures rémunération (donc une note de 0)



3 711 entreprises n'ont enregistré aucun progrès depuis 2021 contre 4294 entreprises sur la période précédente

Actions du ministère et de l'inspection du travail depuis 2019

1 001

mises en demeure concernant l'Index

1 149

mises en demeure concernant les accords d'entreprise égalité professionnelle

101

pénalités concernant l'Index

108

pénalités concernant les accords d'entreprise égalité professionnelle

La loi Rixain

Accélérer la participation des femmes à la vie économique et professionnelle

54%

de répondants au 1^{er} mars 2025

Part de femmes parmi les cadres dirigeants

73% des entreprises de plus de 1000 salariés comptent moins de 40% de femmes parmi leurs cadres dirigeants

13% des entreprises ont plus de 50% de femmes parmi les cadres dirigeants

Part des femmes dans les instances dirigeantes

64% ont moins de 40% de femmes

16% ont plus de 50% de femmes



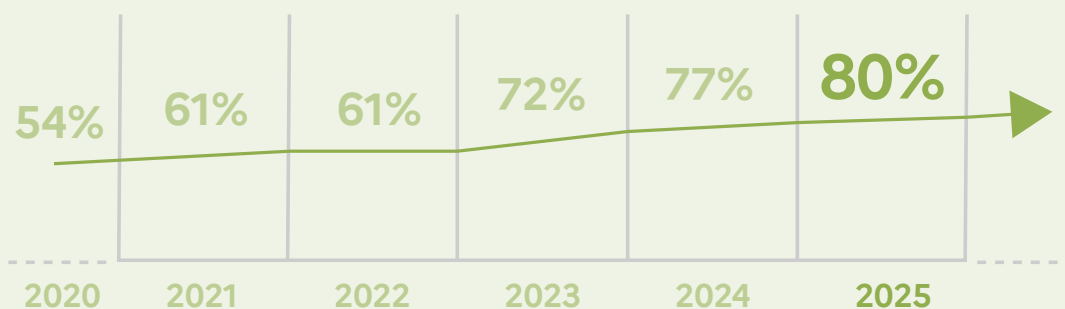


Les résultats de l'Index de l'égalité professionnelle 2025

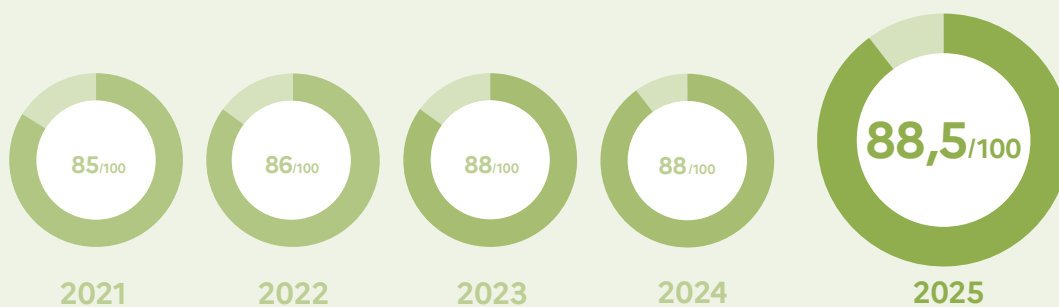
Depuis 2019, toutes les entreprises de plus de 250 salariés et, depuis 2020, toutes celles de plus de 50 salariés doivent calculer et publier leur Index de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, chaque année au 1^{er} mars.

Taux de répondants :

Hausse constante de la participation des entreprises



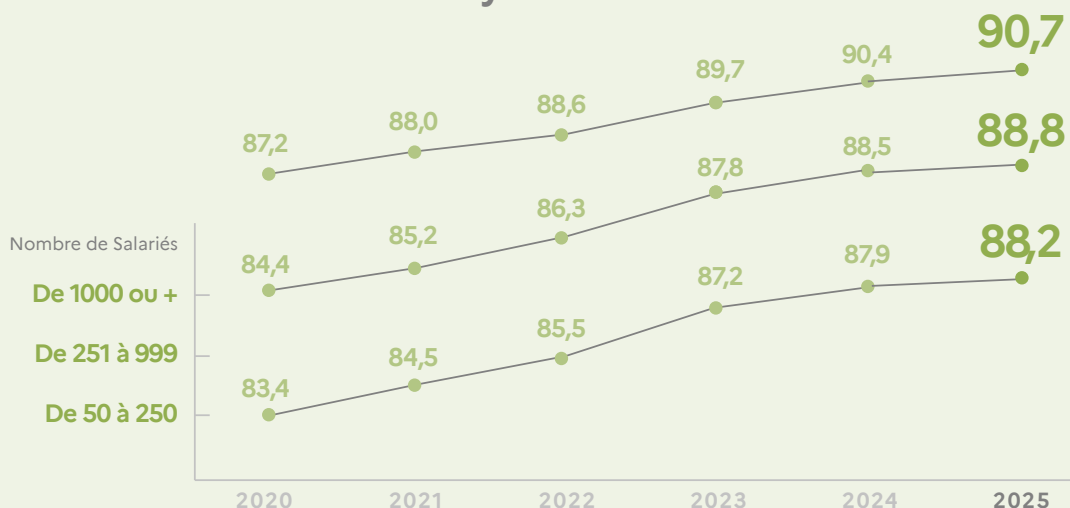
Note moyenne



94 %

Pourcentage des entreprises (dont la note est calculable) qui ont une note égale ou supérieure à 75/100

Evolution des notes moyennes à l'INDEX





69 entreprises ont une note inférieure à 75 depuis 4 ans, dont **61 entreprises** de 50 à 250 salariés

Focus sur 2 indicateurs

Retour de congé maternité

13/15



1 717 entreprises, soit **6 %** du total, ont obtenu **0** sur cet indicateur et sont donc en infraction vis-à-vis de la loi de 2006



57 entreprises ont **0** et n'ont enregistré aucun progrès depuis 2021 contre **93 entreprises** sur la période précédente

Parité dans les 10 meilleures rémunérations

5/10



29 % des entreprises respectent une parité ou une quasi-parité (donc une note de 10/10)



31 % des entreprises ont moins de deux femmes dans les 10 meilleures rémunération (donc une note de 0)



3 711 entreprises n'ont enregistré aucun progrès depuis 2021 contre **4294 entreprises** sur la période précédente



Actions du ministère et de l'inspection du travail depuis 2019

1 001

mises en demeure
concernant l'Index

101

pénalités
concernant l'Index

1 149

mises en demeure
concernant les accords
d'entreprise égalité
professionnelle

108

pénalités concernant
les accords d'entreprise
égalité professionnelle

La loi Rixain

Accélérer la participation des femmes
à la vie économique et professionnelle

54%

de répondants au 1^{er} mars 2025

Part de femmes parmi les cadres dirigeants

73% des entreprises de plus de 1000
salariés comptent moins de 40%
de femmes parmi leurs cadres
dirigeants

13% des entreprises ont plus de 50%
de femmes parmi les cadres dirigeants

Part des femmes dans les instances dirigeantes

64% ont moins de 40% de femmes

16% ont plus de 50% de femmes

Source : Index de l'Égalité professionnelle 2025
8 mars 2025

Pour consulter les résultats des entreprises
de 50 salariés et plus :

<https://index-egapro.travail.gouv.fr/consulter-index/>

